



COMITE DU GARD TENNIS DE TABLE



Compte rendu de la réunion du comité du Gard de tennis de table, du 20 juillet 2021 au siège de l'ASPTT NIMES rue Fleming à 18 h30

Présents : MM Gérard ESPIE, Bernard MARTINEZ, Philippe MAUREL, Christian RABAUD, Cédric LAOUENAN, Ludovic GUIOT, Laurent BRICHE, Sébastien MULLER, Rudy THEROND, sur convocation du Président.

Invités: M. Emmanuel BOLL, Mme Danièle BUAT

Absents excusés : Mme Karine VETSEL, MM Julien LOUGARRE, Félix COUTAUDIER.

1 Approbation à l'unanimité des présents du PV de la dernière réunion du 20/05/2021.

2 Infos du président :

- Le président revient sur le long entretien qu'il a eu avec Marion VAYRE, à la présidence de la Ligue, durant lequel il expose ses problèmes de trésorerie et son besoin de refacturation d'heures confiées à notre secrétaire pour services rendus à la Ligue, de même que le maintien de la facturation d'actions de formation de M. BOLL en le laissant toutefois disponible au comité pour une douzaine d'heures. Il répond à P. MAUREL, sur une hypothétique augmentation de quote-part des licences, que la Ligue ne semble pas décidée à laisser filer. Il présente son projet de développement.

- S'agissant du déploiement de SPID 2, opérant depuis le 12 du mois, 7 clubs doivent encore s'y enregistrer, le président en a contacté 5 qui doivent se connecter très prochainement. Les deux derniers, ne sont pas joignables pour le moment.

- Au niveau du calendrier, M. BOLL précise que le tour 3 du critérium est noté au 12 et 13/02/2022, une réunion de la C.S. devrait avoir lieu dernière semaine d'août afin d'y travailler. C. LAOUENAN, suggère une réunion par visio, notamment pour les plus éloignés.

- Quant à l'A.G. prévue le 18/09, le président souhaiterait qu'elle soit organisée dans le « Nord » du département et a relancé le club de Salindres.

3 Point Open du comité, des derniers week-end de juin. Un compte rendu ayant été fait par M. BOLL, quelques améliorations sont évoquées :

-La compét. doit évoluer, nous rappeler que nous sommes liés à la taille de la salle qui doit proposer, un minimum de 20 tables.

- Une évaluation, aurait dû être faite.

-La date doit bien entendu ou certainement être revue.

-Une attention particulière devrait être portée aux revenus du club organisateur (buvette, enveloppe particulière à la prestation). --- -

Valorisation de l'opération auprès des médias et par l'invitation d'un élu à la distribution des récompenses par exemple.

- Toucher tous les clubs ou tous les adhérents, individuellement peut être, sachant que seulement 10 clubs sont représentés, il en manque 16.

4 Le centre de perfectionnement sportif pourrait être décentralisé au niveau du département et seule la gestion administrative serait traitée par le comité (courrier, facturations, etc). Ce travail serait assuré par Aline. Des renseignements complémentaires doivent encore être obtenus de la Ligue. Un pourcentage financier conséquent sera défini à partir de la cotisation des participants.

L'intérêt, étant l'existence et la pérennisation d'une étape avant le pôle espoir, permettant un entraînement de qualité, vers la performance avec un coût variable suivant le forfait choisi, 4 à 6h d'entraînement ou 8 à 10h.

- Cette structure pourrait être notamment exploitée durant les vacances scolaires.

Le projet est mis au vote et adopté à **l'unanimité** des présents. La demande devra transiter par la commission développement.

5 Point sur la commission des mérites.

Parmi les clubs interrogés 5 ont répondu, un rappel sera fait par la secrétaire et P. MAUREL, sur la possibilité de proposer un autre métal que le bronze et les autres règles concernant ce dispositif, un vote à l'unanimité des présents entérine le travail de la commission et ses choix.

6 Avant d'évoquer les questions diverses, R. THEROND, revient sur les deux sollicitations d'avis qu'il a reçu de la Ligue, concernant :

- La mise en place d'une journée des titres vétérans à l'échelon départemental, la majorité semble d'accord, compte tenu qu'il s'agissait d'une décision attendue depuis longtemps.
- La réforme des 4 tours du critérium régional, sachant que la commission d'arbitrage n'a pas statué sur le sujet, ni énoncé les dispositions liées. Un vote devrait avoir lieu en conseil de Ligue afin de décider qui devra gérer cette compétition.
- Afin de pouvoir mieux se prononcer, R. THEROND demande aux membres du comité, de lui retourner rapidement toutes les questions ou observations que pourraient soulever une telle modification, à la suite desquelles il propose d'établir une synthèse, avant de transmettre à la CSR.

7 Questions diverses :

-M. BOLL évoque l'existence d'un pass-sport, subordonné à la création par la structure, le club, d'un compte association permettant aux ayants droit d'obtenir une remise de 50€ sur leur cotisation, reversée au club par les services de l'État. Il invite les clubs à le faire, 5 clubs l'ont déjà créé, recevant des aides de l'A.N.S.

- Une info covid, la capacité totale d'un club lors d'un événement quel qu'il soit, ne peut dépasser 50 personnes.

-**La gratuité** de l'inscription des équipes pour le championnat départemental est votée à **l'unanimité** des présents, elle correspond à environ 3000€ l'an avec pour limite la reconduction du même nombre d'équipe et le paiement des arriérés. Aline devra le mentionner sur les documents transmis aux clubs.

Fin de la réunion à 20h40 autour d'un petit apéro dînatoire.

Le secrétaire de séance B. MARTINEZ